

**NOTES
DE L'IFRI**



MARS
2022

La MINUSCA en Centrafrique

Les Casques bleus impopulaires



Centre Afrique
subsaharienne

Enrica PICCO
Thierry VIRCOULON

L’Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d’information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l’Ifri est une association reconnue d’utilité publique (loi de 1901). Il n’est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L’Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l’échelle internationale.

Les opinions exprimées dans ce texte n’engagent que la responsabilité des auteurs.

ISBN : 979-10-373-0511-4

© Tous droits réservés, Ifri, 2022

Couverture : Batangafo, 2019 © Thierry Vircoulon.

Comment citer cette publication :

Enrica Picco et Thierry Vircoulon, « La MINUSCA en Centrafrique. Les Casques bleus impopulaires », *Notes de l’Ifri*, Ifri, mars 2022.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Auteurs

Enrica Picco est avocate et chercheuse, spécialiste de l'Afrique centrale. Durant les quinze dernières années, elle a travaillé dans plusieurs pays d'Afrique avec un large éventail d'institutions, notamment les Nations Unies, des ONG internationales et des universités. Ses recherches portent sur les dynamiques de conflit, les enjeux humanitaires et les questions de justice.

Thierry Vircoulon est chercheur associé à l'Ifri. Ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA) et titulaire d'un master en science politique de la Sorbonne, il est l'auteur de plusieurs livres sur l'Afrique du Sud et la République démocratique du Congo et travaille sur les conflits et la criminalité en Afrique. Il a vécu en Afrique du Sud, au Kenya et en République démocratique du Congo.

Résumé

Déployée depuis 2014, la Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation de la Centrafrique (MINUSCA) cristallise l'hostilité des Centrafricains. Cette hostilité populaire se traduit par des manifestations publiques et des discours virulents contre la mission onusienne. Récemment, un premier accrochage violent entre Casques bleus et garde présidentielle a eu lieu dans la capitale, Bangui. L'impopularité de la MINUSCA résulte de plusieurs causes qui renvoient à l'application du mandat (échec de la stabilisation et de la protection des civils), au comportement du personnel onusien (inconduite sexuelle et contrebande), au positionnement partisan de la mission sur la scène politique locale et aux frustrations socio-économiques des Centrafricains.

La « Minuscaphobie » des Centrafricains s'inscrit certes dans la recherche d'un bouc émissaire mais elle repose en grande partie sur les déficiences réelles et avérées de la mission onusienne. Malheureusement face à la réalité de l'impopularité de la MINUSCA, ses dirigeants dénoncent la désinformation, intensifient leur communication mais ne traitent pas les causes d'un problème qui va bien au-delà d'une question d'image.

Abstract

Since it has been deployed in 2014, the United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic (MINUSCA) has triggered criticism and rejection from the Central African people. The people's hostility towards the mission is being expressed through anti-MINUSCA demonstrations and aggressive speeches. Recently, a violent clash between the blue helmets and the members of the presidential guard happened in the capital city, Bangui. The causes of MINUSCA's rejection are related to the implementation of its mandate (failure to stabilize the country and to protect the civilian population), the wrongdoings of some MINUSCA staff (sexual abuses and contraband), the problematic position of MINUSCA in the local political arena and the social and economic resentment of the Central Africans.

The "Minuscaphobia" of the Central Africans can be explained by the need to find a scapegoat but it is above all based on the documented and proven shortcomings of MINUSCA. Unfortunately, when facing the people's rejection, the MINUSCA's leadership puts the blame on disinformation campaigns and intensifies its communication effort instead of addressing the root causes of the rejection of MINUSCA.

Sommaire

INTRODUCTION	5
LA « MINUSCAPHOBIE »	7
L'ÉCHEC DE LA PROTECTION DES CIVILS	10
Des manquements incompréhensibles.....	10
Les demi-justifications de la MINUSCA	12
LES ABUS SEXUELS ET LES TRAFICS	14
LE POSITIONNEMENT DE LA MINUSCA SUR LA SCÈNE POLITIQUE CENTRAFRICAINE.....	18
LES FRUSTRATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES	22
CONCLUSION	23
ANNEXE.....	24

Introduction

Les manifestations contre la Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation de la Centrafrique (MINUSCA) sont devenues habituelles à Bangui, depuis plusieurs années. Les dernières ont été organisées à l'occasion du renouvellement de son mandat en novembre 2021 : quelques centaines de personnes se sont réunies devant le quartier général de la mission avec des pancartes affichant « MINUSCA meurtrière ». Quelques jours avant, la garde présidentielle avait ouvert le feu contre un véhicule onusien et blessé dix Casques bleus égyptiens. Dans sa fuite rocambolesque, le véhicule avait heurté mortellement une jeune Centrafricaine¹. Cet épisode est le symbole de la dégradation progressive et constante des relations entre la MINUSCA et les Centrafricains.

En mai 2021, des manifestations avaient été organisées pour protester contre les accusations de violations des droits humains attribuées aux Forces armées centrafricaines (FACA) et à leurs alliés russes contenues dans un rapport onusien². Encadrés par la « plateforme Galaxie » proche du président Faustin Archange Touadera, les participants avaient défilé sur la principale avenue de la ville et déposé leurs revendications aux Casques bleus qui gardent le quartier général de la MINUSCA. Avant de rentrer chez eux, ils avaient attendu patiemment de recevoir les quelques milliers de francs CFA qui leur avaient été promis pour cette manifestation, une pratique de mobilisation largement utilisée dans la capitale centrafricaine.

Cependant, les protestations contre la MINUSCA n'ont pas toujours été aussi pacifiques. À plusieurs reprises, les manifestants en colère ont ciblé directement le personnel onusien ou ses biens, comme en 2018, quand une opération militaire de la MINUSCA dans le troisième arrondissement de Bangui avait provoqué plusieurs morts et blessés parmi les civils. Alors que des jets de pierres et d'autres agressions contre la MINUSCA se produisaient dans tout le pays, les corps de dix-sept personnes décédées pendant l'opération avaient été déposés devant le quartier général de la mission à Bangui³.

1. « Centrafrique : dix Casques bleus égyptiens blessés par la garde présidentielle », RFI, 2 novembre 2021, disponible sur : www.rfi.fr.

2. « RCA : une gigantesque manifestation contre la Minusca et la RFI à Bangui », Ndjoni Sango, 12 mai 2021, disponible sur : <https://ndjonisango.com>.

3. « 17 corps déposés devant le siège de la Minusca à Bangui », BBC, 11 avril 2018, disponible sur : <https://www.bbc.com>.

Depuis son déploiement en 2014, l'impopularité de la MINUSCA n'a cessé de croître et de prendre des formes et expressions diverses, au point de faire de la « Minuscaphobie » un des rares sujets consensuels parmi les Centrafricains. Cette note vise à analyser les causes de ce sentiment populaire et à en fournir une interprétation basée sur une connaissance fine de l'évolution du conflit centrafricain. Les actions des parties prenantes de ce conflit et leurs prises de position publiques et privées sont bien connues des auteurs de cette note qui ont vécu le conflit centrafricain depuis son commencement dans des fonctions diverses, y compris au sein de la MINUSCA.

La « Minuscaphobie »

Dans l'espace public de Bangui, le discours anti-MINUSCA prédomine. Ce discours est porté par les médias locaux, la classe politique toutes tendances confondues, les leaders religieux, les organisations de la société civile et les Centrafricains, qu'ils fassent partie de l'élite locale ou des quartiers populaires, qu'ils travaillent ou non pour la MINUSCA. La « Minuscaphobie » fait consensus dans les rues de Bangui et met en avant l'inefficacité militaire de la MINUSCA, son absence de neutralité politique et son implication dans les violences sexuelles et l'économie des trafics.

Les médias locaux portent quotidiennement des accusations plus ou moins outrancières contre la MINUSCA. Bien que l'outrance desserve et discrédite ces accusations⁴, elles reflètent un état de l'opinion et doivent être analysées en tant que tel après un bref rappel de l'histoire de la MINUSCA.

La genèse de la MINUSCA

Déployée en septembre 2014, la MINUSCA a été créée dans une phase extrêmement critique du conflit. D'une part, le conflit était caractérisé par des violences intercommunautaires que peinaient à contenir les contingents de la Mission de maintien de la paix de l'Union africaine (MISCA) et les troupes françaises de la mission Sangaris. D'autre part, le gouvernement de transition qui avait été mis en place au début de l'année 2014 n'était pas véritablement fonctionnel, avec une capacité d'action très limitée, y compris dans la capitale.

La MINUSCA a été construite à partir de la force de maintien de la paix qui l'a précédée, la MISCA, elle-même un héritage de la Mission de consolidation de la paix (MICOPAX), une mission déployée par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). De ce fait, les contingents originaux de la MINUSCA provenaient des armées de la région (Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Tchad, etc.). Ils étaient largement inefficaces et étaient déjà objet de nombreuses critiques (allégations d'exactions contre les civils et d'abus sexuels).

Les délais liés au recrutement du personnel et à l'aménagement des bases ont fait que la mission a mis plus d'un an pour s'installer en République Centrafricaine (RCA). Depuis son arrivée, la MINUSCA a vu sa capacité

4. Pour un exemple de ces outrances, lire : « Centrafrique : « Le gouvernement et la Minusca sont complices dans l'assassinat du peuple », selon Gervais Lakosso Coordonnateur du GTSC », *Le Journal Vision* 2, 15 octobre 2016, disponible sur : <https://lejv2.info>.

militaire augmenter de presque 50 % pour atteindre actuellement des effectifs de 14 400 militaires et 3 020 policiers, soit un total de 17 420 personnels armés dans le pays. Si les mandats confiés par le Conseil de Sécurité de l'ONU à la MINUSCA ont évolué depuis 2014, sa tâche prioritaire a toujours été la protection de la population civile.

Au cours des années, le discours anti-MINUSCA s'est développé autour d'un argument principal : la mission contribuerait à la perpétuation du conflit dans le pays au lieu de le réduire. Ce message a été progressivement renforcé grâce à la personnification des accusations et l'utilisation massive des réseaux sociaux.

Premièrement, il s'agit d'un argument né et développé dans la capitale. Même si les interventions militaires et civiles de la MINUSCA ont lieu principalement en province, Bangui est la caisse de résonance de tous les échecs de la mission onusienne. Cela s'explique non seulement par la centralisation des affaires politiques centrafricaines, mais aussi par le fait qu'à Bangui, les accusations contre la mission peuvent être adressées directement à ses responsables. À cet égard, le Représentant spécial qui est le chef de la mission a été la cible privilégiée des critiques et n'a pas été épargné par des attaques personnelles dans la presse centrafricaine⁵.

Selon ses détracteurs, les dirigeants de la MINUSCA auraient intérêt à alimenter la crise dans le pays pour continuer à recevoir leurs salaires (extrêmement élevés), profiter des trafics de ressources naturelles ou servir les politiques de certaines puissances étrangères (notamment, la France⁶). Ces accusations n'émanent pas seulement de la rumeur publique à Bangui mais sont portées par des autorités politiques, comme notamment le président de l'Assemblée nationale⁷. En même temps, l'hostilité générale contre la mission a été utilisée par les autorités centrafricaines pour régler des comptes personnels. Ainsi, en février 2020, elles ont déclaré *persona non grata* et menacé d'arrêter quatre hauts fonctionnaires onusiens, qui avaient mis en évidence les manœuvres du gouvernement dans le troisième arrondissement de Bangui, l'enclave musulmane de la capitale⁸.

5. Entre autres, voir : « Révélation : la photo qui accable et accuse M. Onanga et la MINUSCA de collaboration et de complicité avec Sidiki », La voix des sans voix, 28 février 2017, disponible sur : <https://lavoixdessansvoix.wordpress.com> et <https://lepotentielcentrafricain.com> ; « Centrafrique : le chef de la Minusca Mankeur Ndiaye déclaré *persona non grata* par la population », Le Potentiel Centrafricain.com, 13 avril 2021, disponible sur : <https://lepotentielcentrafricain.com>.

6. « Centrafrique : Blaise Didacien Kossimatchi dénonce le complot international contre le peuple centrafricain mis en œuvre par l'ONU à travers la Minusca », Le Potentiel Centrafricain.com, 23 novembre 2021, disponible sur : <https://lepotentielcentrafricain.com>.

7. « La Minusca dans le viseur de Simplicie Mathieu Sarandji », *Deutsche Welle*, 8 novembre 2021, disponible sur : www.dw.com.

8. « Centrafrique : expulsion des fonctionnaires de la Minusca, le bras de fer se poursuit », Bangui.com, 29 février 2020, disponible sur : <http://news.abangui.com>.

Deuxièmement, la « Minuscaphobie » a été facilitée par l'expansion rapide des réseaux sociaux dans le pays. Si en 2014 les smartphones étaient encore un privilège réservé aux élites locales et l'accès à internet restait très instable même dans la capitale, sept ans plus tard, la connexion 3G est arrivée dans toutes les grandes villes centrafricaines. Cela a permis de faire circuler en temps réel les images des massacres perpétrés par les groupes armés et d'exacerber le discours anti-MINUSCA. Une fois qu'elles ont été diffusées sur les réseaux sociaux (principalement sur Facebook, mais de plus en plus aussi sur Twitter), ces images sont décontextualisées et instrumentalisées. Cela est facilité par l'absence d'un média national indépendant qui puisse donner une version objective des événements⁹.

9. S. Jendoubi, « Panorama de la presse centrafricaine. Entre pauvreté et politique d'influence », *Notes de l'Ifri*, Ifri, octobre 2019, disponible sur : www.ifri.org.

L'échec de la protection des civils

Des manquements incompréhensibles

L'impopularité de la MINUSCA résulte de plusieurs causes qui renvoient à l'application du mandat, au comportement du personnel onusien, au positionnement de la mission sur la scène politique locale et aux frustrations socio-économiques des Centrafricains.

La principale cause de l'impopularité de la MINUSCA renvoie à la première priorité de son mandat : la protection des civils. Celle-ci repose sur le mandat du Chapitre VII de la Charte des Nations unies qui prévoit l'usage de la force armée pour l'auto-défense et la protection de la population. Au cours des années, les dispositifs de protection de la population ont été renforcés : déploiement de troupes supplémentaires, mécanismes d'alerte et plans de contingence, attribution de compétences spécifiques (comme les mesures temporaires d'urgence)¹⁰, etc. Cependant, malgré ces efforts, les cas d'intervention tardive ou de non-intervention des Casques bleus lors d'attaques directes contre la population civile n'ont pas cessé. Nous pouvons évoquer, entre autres :

- ▀ les émeutes de Bangui en septembre 2015¹¹ ;
- ▀ les affrontements entre groupes armés à Bria en novembre 2016¹² ;
- ▀ les incendies des camps de déplacés de Batangafo¹³ et Alindao¹⁴ en novembre 2018, attaqués par les ex-Séléka sous prétexte que les miliciens Anti-Balaka se cachaient dans les camps ;
- ▀ les combats entre groupes armés à Birao et Ndele en septembre 2019¹⁵ et avril 2020¹⁶.

10. Ces mesures permettent aux Casques bleus d'arrêter et de détenir ceux qui portent atteinte à la paix, à la stabilité ou à la sécurité de la RCA, afin de maintenir l'ordre public fondamental et de lutter contre l'impunité.

11. « La Centrafrique connaît un nouvel accès de violences interreligieuses », *Le Monde*, 29 septembre 2015, disponible sur : www.lemonde.fr.

12. « RCA : nouvelles violences à Bria entre deux factions de l'ex-Seleka », RFI, 23 novembre 2016, disponible sur : www.rfi.fr.

13. « RCA : l'ONU dénonce un drame humanitaire inacceptable à Batangafo, dans le nord-ouest », ONU Info, 8 novembre 2018, disponible sur : <https://news.un.org>.

14. « La MINUSCA publie son rapport sur l'attaque contre le camp de déplacés internes à Alindao de novembre 2018 », [Peacekeeping.un.org](https://peacekeeping.un.org), 28 février 2019, disponible sur : <https://peacekeeping.un.org>.

15. « En Centrafrique, le bilan des combats de Birao atteint les trente-huit morts », *Le Monde*, 17 septembre 2019, disponible sur : www.lemonde.fr.

16. « Des morts et des blessés dans un nouvel affrontement entre groupes armés à Ndele », Radio Ndeke Luka, 29 avril 2020, disponible sur : www.radiondekeluka.org.

Censée stabiliser la situation sécuritaire, la MINUSCA n'est pas parvenue à prévenir l'extension du conflit au centre et à l'est de la Centrafrique après l'élection de 2016. Lors de tueries qui ont fait de nombreuses victimes civiles, les Centrafricains n'ont pas réussi à s'expliquer la passivité des Casques bleus alors qu'ils étaient à proximité. L'affaire de l'attaque de Bangassou est à ce titre particulièrement révélatrice.

La tuerie de Bangassou

Chef-lieu de la préfecture du Mbomou, Bangassou accueille une base de la MINUSCA avec un contingent de casques bleus marocains et a été relativement épargné par le conflit centrafricain jusqu'en mai 2017. L'arrivée de miliciens de l'UPC dans cette région à partir de 2016 a provoqué une mobilisation des groupes locaux d'auto-défense qui s'en sont pris à la communauté musulmane de la ville. Malgré des renseignements sur la mobilisation des groupes armés et le risque de violences fournis par de multiples sources centrafricaines locales, la MINUSCA n'a pas pris de mesures préventives et, lorsque les violences contre les musulmans ont éclaté en ville, environ 115 personnes ont été tuées en quelques jours.

La MINUSCA n'a pas été capable de protéger non seulement les civils ni ses propres effectifs. Alors que cinq Casques bleus cambodgiens ont été massacrés lors d'une embuscade, le contingent marocain est resté bloqué dans sa base sous l'assaut des milices d'auto-défense. L'état-major de la MINUSCA a fini par dépêcher les forces spéciales portugaises qui ont rejoint Bangassou par la route plusieurs jours après la tuerie.

Cette passivité de la MINUSCA lors de massacres a choqué l'opinion publique centrafricaine et donné lieu à de nombreuses accusations. Dès 2016, des organisations de la société civile ont protesté contre les Casques bleus¹⁷. D'après certains, cette passivité s'explique par une volonté délibérée de déstabiliser le pays, le désir de ne pas prendre de risques ou la partialité de certains contingents envers des groupes armés. Sont régulièrement et publiquement mis en cause les contingents musulmans (pakistanaï, marocains, mauritaniens, égyptiens, etc.) qui sont parfois accusés de complicité avec les groupes armés majoritairement musulmans, comme lors des affrontements à Tagbara en mars 2018¹⁸. Le renvoi de ces contingents est régulièrement demandé par des politiciens et des leaders d'opinion centrafricains¹⁹.

17. « Arrestation de Gervais Lakosso », BBC, 8 avril 2016, disponible sur : www.bbc.com.

18. La Minusca condamne les affrontements entre les Anti-Balaka et des éléments de l'UPC à Tagbara et à Alindao, Communiqué de presse de la MINUSCA, 24 mars 2018, disponible sur : <https://peacekeeping.un.org>.

19. « RCA : La Société Civile durcit sa position au lendemain du renouvellement du mandat de la Minusca », Radio Ndeke Luka, 15 décembre 2018, disponible sur : www.radiondekeluka.org.

Les demi-justifications de la MINUSCA

Bien que l'échec de la protection des civils soit reconnu à demi-mot par les responsables de la MINUSCA, leurs explications sur les motifs de cet échec sont peu convaincantes et les conclusions des rapports d'enquête restent confidentielles. Les responsables de la MINUSCA mettent en avant plusieurs facteurs pour expliquer la passivité face aux tueries : les contingents sont limités par leurs règles d'engagement, par le manque de disponibilité du personnel et de moyens logistiques adéquats.

Par ailleurs, chaque fois que la MINUSCA échoue à assurer son mandat de protection des civils, deux types d'enquêtes sont lancés : la première est conduite par le contingent impliqué qui mène une investigation interne afin de rendre compte à son gouvernement national ; la deuxième est conduite sous la responsabilité du Représentant spécial, qui forme une équipe multidisciplinaire avec du personnel civil, policier et militaire pour enquêter sur les causes de l'incident. Ces investigations débutent rapidement et les rapports d'enquête sont finalisés quelques mois après les événements.

Or quel que ce soit le résultat de l'enquête, aucune information n'est portée à la connaissance des familles des victimes ni communiquée publiquement. Par exemple, le rapport du Brigadier général Fernand Amoussou, qui en 2017 avait été chargé de conduire une enquête sur l'application du mandat de protection des civils de la MINUSCA, n'a jamais été rendu public dans son intégralité²⁰, ainsi que plusieurs autres investigations sur des incidents spécifiques. Une des premières enquêtes concernait l'attaque meurtrière au camp des déplacés de Kaga Bandoro en octobre 2016, où les soldats pakistanais sur place n'étaient pas intervenus²¹. Mais le cas le plus médiatisé reste celui de l'opération militaire de la MINUSCA contre des groupes armés dans le troisième arrondissement de Bangui en avril 2018, qui avait provoqué plusieurs morts et blessés parmi les civils. L'enquête promise par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, n'a jamais été publiée²².

Ce manque de redevabilité et de transparence ne fait qu'alimenter la méfiance des Centrafricains envers la MINUSCA et multiplier les rumeurs et les spéculations sur les causes de sa passivité. En outre, l'absence de reconnaissance de responsabilité ou d'excuses publiques dans les cas de non-réaction lors d'attaques contre les civils génère ressentiment et colère. Il convient de rappeler que, dans la République démocratique du Congo

20. « Note to Correspondents on the Findings of the Central African Republic Special Investigation », 24 janvier 2018, disponible sur : www.un.org.

21. « République centrafricaine : Raid meurtrier contre des personnes déplacées », Human Rights Watch, 11 novembre 2016, disponible sur : www.hrw.org.

22. « La Minusca et le gouvernement centrafricain se défendent de toute bavure à Bangui », *Le Monde*, 13 avril 2018, disponible sur : www.lemonde.fr.

(RDC) voisine, le représentant de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) s'était excusé publiquement de l'inaction des Casques bleus lors du massacre de 32 personnes à Mutarule au Sud-Kivu en 2014²³. De même, le rejet de la responsabilité de l'échec de la protection des civils sur les forces gouvernementales est politiquement contre-productif : cet argument vise à exonérer les Casques bleus de leur responsabilité en mettant en cause directement le gouvernement centrafricain alors que les Casques bleus sont plus nombreux et mieux équipés que l'armée centrafricaine²⁴.

En conséquence, le renouvellement annuel du mandat de la MINUSCA par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) est accueilli par des critiques. S'il y a quelques années ces critiques s'exprimaient à demi-mot et émanaient de sources non officielles, elles sont maintenant publiques et reprises par les autorités centrafricaines. Ainsi le dernier renouvellement en novembre 2021 a été critiqué par des habitants de Bangui mais aussi par le porte-parole de la présidence²⁵.

23. Un détachement local de la MONUSCO avait été alerté par des riverains mais n'était pas intervenu. « Massacre de Mutarule : HRW condamne l'inaction du gouvernement et de la Monusco », Radio Okapi, 3 juillet 2014, disponible sur : www.radiookapi.net.

24. L'armée centrafricaine compte environ 7 000 hommes contre le double pour la MINUSCA. Celle-ci dispose de moyens aériens, de véhicules de transport, d'une logistique médicale, etc., à l'inverse de l'armée centrafricaine.

25. « Réactions après le renouvellement du mandat de la Minusca », *Deutsche Welle*, 15 novembre 2021, disponible sur : www.dw.com.

Les abus sexuels et les trafics

Dès sa création, la MINUSCA a été confrontée à des scandales d'abus sexuels. En 2015, ce problème a coûté son poste au responsable de la MINUSCA d'alors, le général sénégalais Babacar Gaye. Le Secrétaire général de l'ONU lui a demandé sa démission à la suite d'une série d'accusations d'abus sexuels contre des enfants commis par des Casques bleus, accusations qu'il n'aurait pas traitées avec le sérieux et la diligence nécessaires²⁶.

Depuis lors, le problème s'est approfondi. En 2017, Mgr Juan José Aguirre, l'évêque de Bangassou, déclarait que des femmes réfugiées à l'évêché se prostituaient auprès des Casques bleus pour obtenir des vivres²⁷. La compétence des enquêteurs onusiens et leurs procédures ont aussi été mises en question à l'occasion d'évaluations internes²⁸. En 2019, la fuite d'un rapport interne onusien révélait qu'en 2016, environ 130 femmes avaient accusé les Casques bleus burundais et gabonais de viols, d'abus et d'exploitation sexuels dans la ville de Dékoa, mais que plus de la moitié de leurs plaintes avaient été rejetées par les enquêteurs déployés sur place. Le rapport interne qui a fuité décrit les maladresses dans les enquêtes et expose comment les femmes ont été abandonnées à leur sort²⁹.

Cette année-là, près d'un tiers des cas d'abus sexuels recensés par l'ONU au sein de ses 15 missions de paix dans le monde concernait la MINUSCA³⁰. Compte tenu de l'ampleur du problème, plusieurs contingents ont été renvoyés de la mission.

26. « Accusation de viols en Centrafrique, le chef de la mission de l'ONU démissionne », *La Croix*, 13 août 2015, disponible sur : www.la-croix.com.

27. « En Centrafrique, l'évêque de Bangassou accuse des soldats des Nations unies d'abus sexuels », *La Croix*, 9 mars 2018, disponible sur : www.la-croix.com.

28. « Centrafrique : l'enquête bâclée de l'ONU sur de possibles viols commis par des Casques bleus », *Le Monde*, 19 novembre 2019, disponible sur : www.lemonde.fr.

29. « Blunders in Central African Republic Sex Abuse Probe Detailed in Internal UN Review », *The New Humanitarian*, 31 octobre 2019, disponible sur : www.thenewhumanitarian.org.

30. « Centrafrique : nouvelles accusations d'abus sexuels contre des Casques bleus », *L'Express*, 5 janvier 2016, disponible sur : www.lexpress.fr.

Contingents mis en cause pour des abus sexuels

Contingent mis en cause pour des abus sexuels	Mesure prise	Date	Effectifs
République démocratique du Congo	Retrait de la mission	2016	900
République du Congo	Retrait de la mission	2017	600
Gabon	Retrait de la mission	2021	450
Total			1 950

Source : Communiqués de presse de la MINUSCA et du Secrétaire général des Nations unies.

Bien que le nombre total de Casques bleus renvoyés de la MINUSCA soit significatif, la politique de zéro tolérance de l'ONU concernant les abus sexuels commis par son personnel a été mise en œuvre progressivement et diplomatiquement³¹. Ainsi pour éviter de froisser les autorités de Kinshasa, l'ONU a renvoyé les troupes congolaises au motif qu'elles ne remplissaient pas « les exigences de l'ONU en matière d'équipement, de contrôle du recrutement et de niveau de préparation au combat³² ». En réalité, les multiples affaires de viols dans lesquelles ont été cités des éléments du contingent congolais en RCA ont été à l'origine de ce retrait.

De même le contingent gabonais était sous surveillance depuis 2015, date à laquelle étaient apparues les premières allégations d'abus sexuels, notamment sur mineurs, impliquant des Casques bleus gabonais. Selon des responsables de l'ONU, la décision de retrait de ce contingent en septembre 2021 résulte du manque de réactivité des autorités gabonaises face à l'inconduite sexuelle de certains Casques bleus. En effet, l'ONU avait mis la pression sur les autorités gabonaises afin qu'un enquêteur national soit nommé dans les cinq jours ouvrables et que l'enquête soit conclue sous 90 jours.

Ayant pris acte du faible nombre d'enquêtes ouvertes, du manque de communication sur les nominations d'enquêteurs, et surtout de l'absence de résultats judiciaires au Gabon, le Secrétaire général a dépêché une mission pluridisciplinaire sur les lieux qui a fait une évaluation de la situation, pris des mesures de prévention des risques et le Bureau des

31. « Le casse-tête des contingents de l'ONU en Centrafrique », Voice of America, 26 mai 2018, disponible sur : www.voafrique.com.

32. « RCA : l'ONU retire les Casques bleus de la RDC opérant en Centrafrique », RFI, 9 janvier 2016, disponible sur : www.rfi.fr.

services de contrôle interne (BSCI) a ouvert une enquête³³. Conformément à la résolution 2272 adoptée en 2016³⁴, « en raison de la gravité de ces dernières allégations rapportées, le Secrétariat des Nations unies a pris la décision de rapatrier tout le contingent gabonais de la MINUSCA³⁵ ». Dans un contexte de pénurie de Casques bleus, ces rapatriements sont des décisions difficiles à prendre car elles réduisent la marge de manœuvre opérationnelle de la mission.

Outre les abus sexuels, certains contingents s'adonnent à des activités économiques illicites telles que l'importation de bière, la vente de carburant, l'achat d'espèces protégées³⁶ et le trafic d'or et de diamants. Le contingent camerounais déployé à la frontière centrafricano-camerounaise était notoirement connu pour ses importations illégales (notamment de bière) et le contingent congolais faisait du trafic de carburant. De même, des Casques bleus ont été accusés d'acheter de l'or et des diamants dans les zones de production où ils étaient déployés ainsi qu'à Bangui, comme le contingent congolais à Berberati. Alors que jusqu'à présent ces trafics n'avaient pas donné lieu à des sanctions publiques, la police portugaise vient d'arrêter des militaires du contingent portugais qui avaient organisé un réseau de contrebande de diamants entre la Centrafrique, le Portugal et la Belgique³⁷.

33. « Centrafrique : pourquoi l'ONU renvoie les Casques bleus gabonais de la Minusca », RFI, 15 septembre 2021, disponible sur : www.rfi.fr.

34. Adoptée par le Conseil de Sécurité en 2016, cette résolution prévoit le rapatriement d'un contingent « lorsqu'il existe des preuves crédibles de cas répandus ou systématiques d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par cette unité » et « lorsqu'un pays fournisseur de contingents dont le personnel est visé par une ou des allégations d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a pas pris les mesures voulues pour enquêter sur ces allégations, ou lorsqu'un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police n'a pas amené les auteurs de ces actes à en répondre ou informé le Secrétaire général des progrès des investigations ou des mesures prises », disponible sur : <https://undocs.org>.

35. « RCA : l'ONU retire les Casques bleus gabonais en raison d'allégations d'abus sexuels », ONU Info, 15 septembre 2021, disponible sur : <https://news.un.org>.

36. À Bria, des chasseurs vendaient des dents d'hippopotames à des Casques bleus d'un contingent asiatique. Entretien de l'auteur avec un commerçant, Bria, 2018.

37. « Des militaires portugais soupçonnés de trafic de diamants et d'or en Centrafrique », *Courrier International*, 9 novembre 2021, disponible sur : www.courrierinternational.com.

« Les Casques bleus portugais de la Minusca impliqués dans la contrebande de diamants, mise en scène en caricature »



Auteur : Mamadou NGAINAM.

Ces arrestations sont du reste exceptionnelles. S'il y a eu des enquêtes internes sur les malversations de certains personnels de la MINUSCA, rares ont été les enquêtes qui ont abouti à des sanctions individuelles – à l'inverse des abus sexuels qui ont parfois donné lieu à des sanctions collectives telles que le renvoi du contingent. Ces malversations et surtout l'absence de sanctions individuelles nuisent gravement à l'image de la MINUSCA auprès de l'opinion centrafricaine.

Le positionnement de la MINUSCA sur la scène politique centrafricaine

Depuis 2014, la MINUSCA a fait des choix de stratégie politique parfois contradictoires qui ont profondément marqué l'opinion publique de Bangui et qui lui valent maintenant d'être critiquée à la fois par l'opposition et le pouvoir. Même si elles ont été souvent dictées par des bonnes intentions, ces choix ont contribué à l'impasse politique actuelle caractérisée par la rupture du dialogue avec les groupes armés et la criminalisation de l'opposition démocratique, dont les principales personnalités ont fui le pays par crainte de représailles après l'élection bâclée de décembre 2020.

Les responsables de la mission ont joué sur la stabilité du pouvoir plutôt que sur le respect des principes démocratiques et la bonne gouvernance. Après les scrutins présidentiel et législatif de 2015-2016, la MINUSCA a concentré son appui sur le pouvoir exécutif et choisi de soutenir le président nouvellement élu dans des circonstances contestées³⁸. En revanche le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et d'autres organes de contrôle et de régulation (par exemple la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance créée par la constitution de 2016) n'ont pas été priorités en termes de formations et de ressources. À cette époque, le renouvellement très important de l'Assemblée nationale aurait pu être une opportunité pour renforcer le rôle traditionnellement très faible du pouvoir législatif en RCA.

De même, alors que la mauvaise gouvernance avait été identifiée lors du Forum de Bangui en 2015 comme la source originelle de la conflictualité en RCA³⁹, la MINUSCA a préféré ne pas insister sur cette question auprès de l'exécutif. Elle est restée silencieuse quand le président nouvellement élu et son équipe ont réitéré les habitudes de mauvaise gouvernance de leurs prédécesseurs. La reconstitution d'une garde présidentielle ethnicisée, les achats de votes à l'Assemblée nationale, l'interprétation restrictive de l'article 60 de la Constitution qui prévoit l'accord préalable de l'Assemblée nationale pour les contrats relatifs aux ressources naturelles et les conventions financières⁴⁰, l'absence d'effectivité de la Haute Autorité pour

38. Alors que le scrutin législatif et le scrutin présidentiel ont eu lieu en même temps, le scrutin législatif a été annulé et reporté.

39. Rapport général du Forum de Bangui, 4-11 mai 2015.

40. Cet article a été inclus dans la nouvelle constitution de 2016 afin d'éviter que le gouvernement signe des contrats miniers en catimini et il introduit une obligation de publicisation de ces contrats. Article 60 de la Constitution du 30 mars 2016.

la Bonne Gouvernance n'ont suscité aucune réaction du côté de l'ONU. Pour s'assurer de la bienveillance du président Touadera, la MINUSCA a sacrifié l'exigence de bonne gouvernance dès le début du premier mandat⁴¹. De ce fait, elle est vite apparue pro-gouvernementale aux yeux de l'opposition et de nombreux Centrafricains.

En 2020, pour l'opposition, l'appui de la MINUSCA pendant la campagne électorale et la tenue des scrutins présidentiel et législatif, dans un contexte sécuritaire qui aurait dû conduire à les invalider, ont confirmé le manque de neutralité politique de l'ONU. En effet, en plus des sérieux problèmes de gouvernance et d'inclusivité qui se sont accumulés pendant le premier mandat du président Touadera, la mission n'a pas réagi aux manœuvres et manipulations qui ont précédé les élections telles que le refus du droit de vote pour les réfugiés (alors qu'ils avaient voté en 2015) et l'emprise du pouvoir sur la commission électorale (nomination de nouveaux commissaires en octobre 2020). L'ONU n'a fait que regretter le recul du droit de vote et n'a rien dit sur l'influence évidente du pouvoir sur l'organisme chargé des élections⁴². Elle a ainsi donné l'impression qu'elle acceptait le « droit à un second mandat » pour le président sortant.

Si le positionnement politique de la MINUSCA s'inscrit dans la logique institutionnelle de l'ONU (soutien au gouvernement élu et recherche d'une solution négociée au conflit), le choix de la stabilité au lieu de la justice et de la démocratie électorale au lieu de la bonne gouvernance s'est fait au détriment de l'opposition démocratique. Celle-ci est restée un interlocuteur secondaire de la MINUSCA et ses revendications ont rarement été prises en compte. Certes les dirigeants de la MINUSCA sont intervenus à plusieurs reprises pour modérer les ardeurs répressives du gouvernement contre certains dirigeants de l'opposition mais ils n'ont jamais tenu compte de leurs critiques souvent légitimes contre la gouvernance du régime Touadera.

Malgré son indulgence à l'égard du président Touadera pendant son premier mandat, la MINUSCA n'a pas réussi à obtenir la bienveillance du régime. Alors que la recherche d'un bouc émissaire étranger fait partie intégrante de la culture politique en Centrafrique, la relation MINUSCA/régime s'est sérieusement détériorée sur la question du rôle des mercenaires de Wagner dans le pays. Leur intervention pour repousser la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) et sauver le régime du président Touadera à la fin de l'année 2020/début 2021 les a rendus populaires à Bangui et a mis en évidence l'incapacité militaire de la MINUSCA.

41. Entretien de l'auteur, responsable de la MINUSCA, Bangui, 2016.

42. « Centrafrique : des élections sans témoin, sans arbitre et peut-être sans le peuple », Afrique Décryptages, Ifri, 30 novembre 2020, disponible sur : <https://afriquedecryptages.wordpress.com>.

Leur mise en cause pour violations des droits humains par deux rapports onusiens a provoqué une forte tension avec le régime⁴³. Alors que certains personnels de la MINUSCA ont été directement menacés, une virulente campagne anti-MINUSCA sur les réseaux sociaux et dans la rue qui questionnait la présence de la MINUSCA en RCA a eu lieu – campagne derrière laquelle beaucoup ont vu la main du gouvernement. Les autorités centrafricaines privilégiant presque publiquement le partenariat militaire bilatéral à la coordination avec la MINUSCA, une mission conjointe ONU-UA-UE-CEEAC s’est rendue à Bangui pour indiquer au président Touadera que la MINUSCA était prête à partir s’il le souhaitait⁴⁴.

Les prises de position politiques de la MINUSCA envers les groupes armés ont oscillé entre les condamnations publiques et les tentatives discrètes de négociations. Le leadership de la MINUSCA a toujours considéré que la paix passait par un accord avec certains groupes armés mais, faute de pouvoir impulser une telle négociation confiée officiellement à l’Union africaine (UA), elle a privilégié la négociation de trêves locales jusqu’à l’accord de Khartoum. Cet accord qui a été signé en février 2019 en grande partie grâce à la Russie faisait la part belle aux revendications des groupes armés⁴⁵. Chargée de sa mise en œuvre, la MINUSCA a été la cheville ouvrière de l’application d’un accord très impopulaire dans l’opinion centrafricaine et qui a été rendu caduc par la nouvelle rébellion à la fin de 2020⁴⁶.

L’accord de Khartoum

Comme de nombreux accords de paix précédents, l’accord de Khartoum prévoyait entre autres choses :

- la renonciation à la force,
- la formation d’un gouvernement inclusif,
- la création d’une commission chargée de faire des propositions en matière de justice,
- la création d’une commission vérité et réconciliation,
- un effort de développement dans certaines régions,
- la création d’unités spéciales mixtes, composées de membres des forces de défense et de sécurité et de rebelles.

43. « RCA : des experts inquiets de l’utilisation par le gouvernement de “formateurs russes” et de contacts étroits avec les Casques bleus », ONU Info, 31 mars 2021, disponible sur : <https://news.un.org> ; « Centrafrique : les experts de l’ONU documentent les violations des mercenaires russes », RFI, 29 juin 2021, disponible sur : www.rfi.fr.

44. Voir ici : www.youtube.com.

45. « Centrafrique : quand l’objectif est la négociation et non la paix », The Conversation, 31 mars 2019, disponible sur : <https://theconversation.com>.

46. Sur la nouvelle coalition de l’opposition armée, lire : « Centrafrique : Radioscopie d’un désastre électoral », Afrique Décryptages, Ifri, 12 mars 2021, disponible sur : <https://afriquedecryptages.wordpress.com>.

Cette dernière mesure était la plus novatrice de l'accord. Dans un climat de méfiance, elle a été très laborieusement mise en œuvre par la MINUSCA avec le financement de l'Union européenne et d'autres partenaires. Elle a finalement échoué : cette option n'a pas été attractive pour les rebelles et les membres des quelques groupes armés qui avaient rejoint les unités mixtes et les ont quittées dès que l'opportunité s'est présentée.

Les frustrations socio-économiques

La pauvreté et le chômage massifs qui affectent la population centrafricaine créent un climat socio-économique tendu⁴⁷. En Centrafrique, le secteur formel est réduit à l'administration, une poignée de compagnies, les organisations non gouvernementales (ONG) internationales et... la MINUSCA. Depuis 2014, celle-ci est le nouvel employeur sur le marché du travail centrafricain. Dans les villes de province où des bases de la MINUSCA ont été installées, la mission est souvent l'unique employeur avec quelques ONG. Comme les opportunités d'emplois stables sont très rares, le recrutement du personnel local par la MINUSCA (ce qu'on peut appeler le « contenu local » de la mission⁴⁸) est un enjeu de taille.

Les opportunités de recrutement par la MINUSCA sont néanmoins contraintes par le très faible niveau de qualification des Centrafricains lié à l'effondrement du système éducatif depuis plusieurs décennies. Ainsi, même pour des emplois de chauffeurs, requérant pourtant de faibles qualifications, la MINUSCA peine à recruter des Centrafricains et a dû recourir à la main-d'œuvre camerounaise voisine. Les ressortissants des pays voisins sont aussi largement employés à tous les niveaux de la section civile de la MINUSCA, qui compte autour de 1 500 personnes, en suscitant les jalousies des Centrafricains.

Loin de prendre en considération la question des qualifications, les Centrafricains ressentent cela comme une éviction illégitime du marché d'emplois de la MINUSCA au profit d'une main-d'œuvre étrangère. De même, les modestes investissements réalisés par des personnels de l'ONU dans l'économie locale (bars, achat ou location de terres agricoles dans la périphérie de Bangui, etc.) alimentent le ressentiment socio-économique des Centrafricains.

47. D'après la Banque mondiale, 71 % de la population centrafricaine vit en deçà du seuil de pauvreté. Plus d'informations sur : www.banquemondiale.org.

48. Le concept de « contenu local » désigne pour une entreprise multinationale le fait d'intégrer dans ses processus de production, des entreprises et de la main-d'œuvre locale dans les pays étrangers où celle-ci a des activités. Ce concept peut aussi s'appliquer à toute organisation opérant dans un pays étranger.

Conclusion

Face aux critiques quotidiennes dont ils sont la cible, les dirigeants de la MINUSCA répondent généralement que les Centrafricains ne comprennent pas le mandat de la mission⁴⁹ et que celle-ci est la cible d'une campagne de désinformation délibérée, notamment sur les réseaux sociaux. Dans un pays où la rumeur est la forme commune de circulation des informations, les dirigeants de la MINUSCA mettent donc l'accent sur la politique de communication et redoublent d'efforts pour faire passer leur message grâce notamment à leur propre média Radio Guira FM. Le service de communication de la MINUSCA répond aux accusations qui paraissent les plus graves⁵⁰ et met en valeur les opérations de sécurisation et les activités de la mission au profit de la population et de l'administration centrafricaines⁵¹. Ce service insiste sur les limites du mandat de la MINUSCA, à travers des campagnes médiatiques ainsi que des sessions de formation et sensibilisation à destination de certains publics spécifiques (journalistes, relais d'opinion, etc.).

Cette stratégie qui consiste à accentuer la politique de communication a deux limites intrinsèques. D'une part, elle ne s'adresse qu'à une part très restreinte de la population centrafricaine : ceux qui ont des contacts réguliers avec la MINUSCA grâce à leur rôle dans la communauté, et ceux (souvent les mêmes personnes) qui ont les compétences suffisantes pour comprendre les subtilités et les enjeux du mandat. D'autre part, si l'intensification de la communication de la MINUSCA peut contrer certaines campagnes de désinformation, elle risque aussi d'être assimilée à de la propagande et les causes de la « Minuscaphobie » ne sont pas traitées. Pour ce faire, l'ONU devrait améliorer l'efficacité de la protection des civils par les Casques bleus, renforcer les contrôles sur son personnel, être plus transparent dans ses investigations et sanctions et prendre en compte la perception locale de ses choix politiques.

49. Pour un exemple de cette rhétorique : « C'est de la victimisation, tout serait la faute des étrangers. Or, ici comme ailleurs, les opérations de mission de la paix de l'ONU n'ont pas vocation à se substituer aux forces armées nationales, nous ne sommes pas là pour faire la guerre », rétorque un haut responsable de la MINUSCA. Cité dans « Scandales, absences et impuissance : la faillite de la Mission de l'ONU en Centrafrique », *Le Monde*, 21 juin 2017, disponible sur : www.lemonde.fr.

50. « La Minusca dément formellement avoir transporté des individus avec des armes dans ses véhicules », Communiqué de presse, MINUSCA, 29 juillet 2021, disponible sur : <https://minusca.unmissions.org>.

51. « La Minusca a octroyé 1,6 milliards de FCA pour le financement de projets à impact rapide entre juin 2020 et juillet 2021 », Communiqué de presse, MINUSCA, 8 septembre 2021, disponible sur : <https://minusca.unmissions.org>.

Annexe

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des tâches prioritaires de la mission depuis sa création en 2014.

Résolution	Mandat	Tâches prioritaires
2149 (2014) ⁵²	10 avril 2014 – 30 avril 2015	Protection des civils
		Appui à la mise en œuvre de la transition, y compris les efforts en faveur de l'extension de l'autorité de l'État et du maintien de l'intégrité territoriale
		Faciliter l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave, de toute l'aide humanitaire
		Protection du personnel et des biens des Nations unies
		Promotion et protection des droits de l'homme
		Action en faveur de la justice nationale et internationale et de l'état de droit
		Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement
2217 (2015) ⁵³	30 avril 2015 – 30 avril 2016	Protection des civils
		Appui à la mise en œuvre de la transition, à l'extension de l'autorité de l'État et au maintien de l'intégrité territoriale
		Faciliter l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave, de toute l'aide humanitaire
		Protection du personnel et des biens des Nations unies
		Promotion et protection des droits de l'homme
		Mesures temporaires d'urgence

52. Source : <https://documents-dds-ny.un.org>.

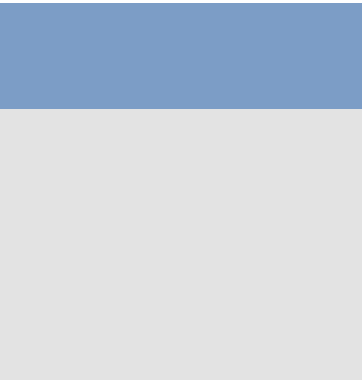
53. Source : <https://documents-dds-ny.un.org>.

		Cour pénale spéciale
		Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement
2281 (2016) et 2301 (2016) ⁵⁴	30 avril 2016 – 15 novembre 2017	Protection des civils
		Promotion et protection des droits de l'homme
		Aide à la mise en place de conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire
		Protection du personnel et des biens des Nations unies
2387 (2017) ⁵⁵	15 novembre 2017 – 15 novembre 2018	Protection des civils
		Bons offices et appui au processus de paix, y compris à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et à la justice transitionnelle
		Aide à la mise en place de conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire
		Protection du personnel et des biens des Nations unies
2448 (2018) ⁵⁶	15 novembre 2018 – 15 novembre 2019	Protection des civils
		Bons offices et appui au processus de paix, y compris à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et à la justice transitionnelle
		Aide à la mise en place de conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire
		Protection du personnel et des biens des Nations unies
2499 (2019) ⁵⁷	15 novembre 2019 – 15 novembre 2020	Protection des civils
		Bons offices et appui au processus de paix, y compris à la mise en œuvre de l'Accord de paix, aux élections, à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et à la justice transitionnelle aux niveaux national et local

54. Source : <https://documents-dds-ny.un.org>.55. Source : <https://documents-dds-ny.un.org>.56. Source : <https://documents-dds-ny.un.org>.57. Source : <https://documents-dds-ny.un.org>.

		Élections de 2020 et 2021
		Aide à la mise en place de conditions de sécurité favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire
		Protection du personnel et des biens des Nations unies
2552 (2020) ⁵⁸	15 novembre 2020 – 15 novembre 2021	Protection des civils
		Bons offices et appui au processus de paix, y compris à la mise en œuvre de l'Accord de paix, aux élections, à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et à la justice transitionnelle aux niveaux national et local
		Élections de 2020 et 2021
		Aide à la mise en place de conditions de sécurité favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire
		Protection du personnel et des biens des Nations unies
2605 (2021) ⁵⁹	15 novembre 2021 – 15 novembre 2022	Protection des civils
		Bons offices et appui au processus de paix, y compris à la mise en œuvre du cessez-le-feu et de l'Accord politique
		Aide à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire
		Protection du personnel et des biens des Nations unies

58. Source : <https://documents-dds-ny.un.org>.59. Source : <https://minusca.unmissions.org>.



27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org